

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 7 DECEMBRE 2023**

oOo

CREATION D'UN COMITE DES USAGERS DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY

oOo

RAPPORT

Le Centre Culturel Ousmane Sy (CCOSY), créé en 2016, est un équipement de la ville qui s'appuie pour partie sur une équipe de bénévoles. Jusqu'à présent, la place des bénévoles au sein du centre, n'a fait l'objet d'aucune formalisation. Parce que le centre est entré en phase de maturité et de renouvellement de son agrément par la CAF des Hauts de Seine, la Ville souhaite formaliser la place des bénévoles dans la gouvernance du centre culturel Ousmane Sy en créant un comité des usagers.

Ce comité des usagers sera composé de personnes qui représenteront les intérêts et les besoins des usagers du Centre Culturel Ousmane Sy. Il aura pour objectifs de :

- Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations,
- Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et évaluer leur satisfaction,
- Défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers,
- Participer à l'élaboration et au suivi des projets du centre,
- Faire des propositions auprès des élus et des salariés du centre,
- Favoriser le dialogue et la concertation entre les usagers, les professionnels et les partenaires.

La création de ce comité des usagers permettra :

- D'impliquer les usagers dans le fonctionnement et l'évaluation du centre social,
- De renforcer le lien social et la citoyenneté des usagers,
- D'améliorer la qualité des services et des activités proposés par le centre social,
- De faire entendre la voix des usagers auprès des décideurs et des financeurs,
- De développer des projets collectifs et participatifs avec les usagers.

Le comité des usagers sera composé de membres reflétant la diversité des usagers du centre culturel Ousmane Sy, en termes d'âge, de genre, de situation sociale, de culture, etc. Il sera ouvert à tous les usagers volontaires. Il sera en lien étroit avec les autres acteurs du centre culturel Ousmane Sy, notamment l'équipe professionnelle, qui devra l'accompagner dans ses démarches, l'informer des projets et des activités du centre, l'associer à leur élaboration et à leur évaluation, etc.

Le comité des usagers définira lors de son installation ses objectifs de travail, qui devront correspondre aux besoins et aux attentes des usagers du centre culturel Ousmane Sy. Il devra définir ses modalités de fonctionnement internes, telles que la fréquence et l'ordre du jour des réunions, les règles de prise de décision, les modes de communication, etc. Il devra également élaborer son plan d'action annuel, qui précisera les actions qu'il souhaite mener, les moyens nécessaires, les partenaires sollicités, les indicateurs de suivi et d'évaluation.

La composition du comité des usagers du Centre Culturel Ousmane Sy, sera la suivante :

- Le maire ou son représentant qui assurera la présidence du comité,
- 15 membres bénévoles élus pour 2 ans parmi les adhérents du centre,
- Le directeur et les responsables de pôle, qui apporteront leur expertise et participeront activement à la préparation et à l'animation du comité.

Le comité des usagers sera invité à élaborer son plan d'action annuel, qui pourrait comprendre les actions suivantes :

- Organiser, dans le cadre du renouvellement de l'agrément du centre, une enquête de satisfaction auprès des usagers, pour recueillir leurs avis, leurs suggestions, et leurs besoins,
- Animer des ateliers thématiques sur des sujets d'intérêt pour les usagers, tels que la santé, le logement, l'emploi, la culture, etc,
- Participer aux événements organisés par le centre,
- Proposer des sorties culturelles et conviviales,
- Rejoindre le réseau des comités des usagers des centres sociaux et culturels du département, pour échanger des expériences, des bonnes pratiques, et des idées d'actions...



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 1^{er} Décembre 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOURI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme EL MEZOUE, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, M. HOBEIKA, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

| | | | |
|---------------|-----------------|------------------|--------------|
| Mme ENAME | à M. PASSERON | M. GOULETTE | à Mme AUBERT |
| M. BENSABAT | à M. REYNIER | Mme RAFIK | à M. SENANT |
| M. COURDESSES | à Mme GODEFROY | Mme REMY-LARGEAU | à M. MAUGER |
| Mme DESBOIS | à M. MONGARDIEN | Mme SALL | à M. HOBEIKA |

Mme GODEFROY est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

45 voix POUR
voix CONTRE
04 voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : CREATION D'UN COMITE DES USAGERS DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'agrément 'centre social' de la CAF des Hauts de Seine en 2016, dont est porteur la Ville d'Antony au titre des services rendus aux bénéficiaires du centre culturel Ousmane Sy,

CONSIDERANT le projet du centre social et culturel agréé par la CAF,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de donner une place formelle aux usagers du centre culturel Ousmane Sy,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE – Décide la création d'un comité des usagers du centre culturel Ousmane Sy, composé du maire ou de son représentant, de 15 bénévoles, du directeur et des responsables de pôle du centre, selon les modalités décrites en annexe.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

[Handwritten signature]